



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 Janvier 2017

2017-01-28

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Subvention 2017 pour l'association Office de Tourisme des Portes de Sologne.

L'Office de Tourisme des Portes de Sologne s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire, par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de Communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local.

Une nouvelle convention d'objectifs a été validée par le Conseil communautaire du 24 octobre 2012 pour une durée de 3 ans. Par avenant n° 3 (délibération du 17 novembre 2015), la convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016.

La convention prévoit que la mise en œuvre du programme d'actions est financée par une subvention annuelle d'un montant de 37 000 €. Cette subvention peut toutefois être ajustée à hauteur de 36 000 € pour 2017. La convention d'objectifs sera adoptée en conséquence.

Sans attendre le vote du budget primitif 2017, au regard des besoins de financement exprimés par l'association, il est prévu d'attribuer à l'Office de tourisme une subvention d'un montant de 36 000 € (hors part complémentaire liée à la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association, soit environ 34 000 €). Un premier versement d'un montant de 15 000 € sera effectué dès le mois de février.

La convention de partenariat sera présentée au prochain Conseil communautaire adoptant le budget primitif 2017, de même que la part complémentaire liée à la mise à disposition de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLO

VERSE à l'Office de Tourisme des Portes de Sologne une subvention pour l'année 2017 d'un montant de **36 000 €**, hors part complémentaire liée à la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association.

Le Président
Jean-Paul ROCHE